

Respecter la réglementation

Accessibilité : être conforme à la réglementation

Vous accompagner dans le montage de votre dossier administratif de mise en conformité

Vos besoins

- Etre en conformité avec la réglementation accessibilité
- Faciliter l'accès de votre commerce aux personnes à mobilité réduite
- Améliorer l'attractivité de votre point de vente en respectant la réglementation accessibilité

Nos réponses

- Visiter vos locaux : prises de photographies et de mesures
- Mettre en évidence des points de conformité et de non-conformité de votre commerce
- Vous accompagner dans le montage de votre dossier d'autorisation de travaux ou de demande de dérogation



Les +

- Améliorer la qualité d'accueil de votre point de vente
- Favoriser l'élargissement de votre clientèle
- Dynamiser votre image
- Gagner du temps lors des démarches administratives

Pour qui ?

Chef d'entreprise avec un local recevant du public (5^{ème} catégorie)

Durée

1.5 jour

Intervenants

Conseiller CMA Isère spécialisé en accessibilité

Tarifs

675 € HT soit 810 € TTC
(sauf convention avec des collectivités territoriales)

Renseignements et inscription :

Tél : 04 76 70 82 09
www.cma-isere.fr